



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/09/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	9

Vote	
A l'unanimité des membres présents	
Pour : 9	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024, le 20 Septembre à 18:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 11/09/2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/09/2024.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : CONDAT Daniel, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, ROBERT Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : ARNAUD Daniel à M. CONDAT Daniel, FAURE Pascal à M. LONGCHAMBON Vladimir, POURTIER Stéphane à M. ROBERT Claude

Absent(s) : Mmes : CHABERT Nadège, CHARRETON Amandine

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2024_05_05 – BORNAGE COMPLET DES PARCELLES CADASTREES SECTION AD N°295 ET 297

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

M. le Maire rappelle l'acquisition des parcelles cadastrées Section AD n° 295 et 297 dans le cadre du projet d'aménagement du bourg.

Afin de faciliter l'accès des riverains à leurs parcelles privées, M. le Maire propose d'échanger et/ou céder des parcelles ou portions de parcelles avec ceux-ci.

Dans un premier temps, M. le Maire expose qu'il convient de procéder au bornage complet des parcelles suscitées. Il présente le projet de plan de bornage établi par le bureau Géoval et le devis correspondant pour un montant H.T. de 945 € auquel s'ajoutera la fourniture des bornes au prix unitaire de 15 € H.T. suivant les besoins. Sur ce même plan, il présente les parcelles concernées par les échanges ou cessions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE le projet de bornage présenté ;
2. APPROUVE le devis de la Société Géoval pour un montant H.T. de 945 € auquel s'ajoutera le montant de la fourniture des bornes au prix unitaire de 15 € H.T. suivant les besoins ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le **25 OCT. 2024**

ID : 063-216302380-20240920-2024_05_05-DE



3. AUTORISE M. le Maire à signer le devis correspondant ;
4. DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de cette délibération et signer toute pièce s'y rapportant.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/10/2024

Le Maire

Vladimir LONGCHAMBON

Le secrétaire de séance

G L

Guy LEMAITRE